

Rapport du Président

Commission Permanente du
jeudi 24 mars 2016

7^{ème} **Commission**
N° CP-2016-3-7-2

Service instructeur

DECS - Service de la culture et du patrimoine

Service consulté

SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT CULTUREL ET AU PATRIMOINE

Résumé : Au titre de sa politique culturelle, le Conseil départemental a adopté différents dispositifs permettant de soutenir diverses composantes du secteur culturel : expressions artistiques, lieux de diffusion et opérateurs culturels, animation du patrimoine et musées.

Il est proposé, dans le présent rapport :

I. Expressions artistiques

- d'attribuer et d'autoriser le versement de subventions de fonctionnement pour un montant total de 98 250 € à 16 associations pour des aides aux projets ;

□

II. Lieux de diffusion et opérateurs culturels"

- d'attribuer et d'autoriser le versement de subventions pour un montant total de 740 400 €, dont 490 400 € et 90 000 € (fonctionnement et investissement) en faveur des Dominicains de Guebwiller et 160 000 € (fonctionnement) en faveur de la Filature de Mulhouse ;

□

III. Animation du patrimoine et musées

- d'attribuer et d'autoriser le versement de subventions pour un montant total de 85 500 € dont : 75 000 € (fonctionnement) en faveur de l'Association Propriétaire du Musée de l'Automobile de Mulhouse ; 10 500 € (fonctionnement) en faveur de 2 associations oeuvrant pour le patrimoine.
- d'acter la poursuite d'un partenariat portant sur le plan de formation à destination des personnels des musées d'Alsace.
- d'approuver et de m'autoriser à signer les conventions et avenants correspondants.

Au titre de sa politique culturelle, le Conseil départemental a adopté différents dispositifs permettant d'accompagner l'animation et le développement culturel des territoires via le soutien aux collectivités ou associations ou dans le cadre de son adhésion à des syndicats mixtes.

Lors de sa réunion du 12 février 2016, la Commission de la Culture et du Patrimoine a examiné des demandes de subvention relevant des lignes budgétaires consacrées aux dispositifs précités et proposé les interventions suivantes, récapitulées dans les tableaux joints en *annexe 1* au rapport.

I. EXPRESSIONS ARTISTIQUES

17 demandes de subventions ont été soumises en Commission de la Culture et du Patrimoine pour la mise en œuvre de projets qui relèvent des 4 thématiques suivantes :

- ✓ Festivals
- ✓ Diffusion musicale
- ✓ Création/diffusion artistiques
- ✓ Education artistique et culturelle

Une demande relevant de ce dispositif a fait l'objet d'un avis défavorable.

Il vous est proposé :

- d'attribuer et d'autoriser le versement de subventions à des associations pour un montant total de 98 250 € ;
- d'approuver et de m'autoriser à signer la convention de financement pour le versement de 33 000 € en faveur du Festival International de Colmar (*annexe 2* au rapport).

II. LIEUX DE DIFFUSION ET OPERATEURS CULTURELS

1) Association les Dominicains de Haute-Alsace

Par délibération de la Commission Permanente du 22 janvier 2016, par exécution anticipée du budget primitif, une subvention de fonctionnement d'un montant de 349 600 €, correspondant à 40 % de la subvention allouée en 2015, a été attribuée à l'association les Dominicains de Haute-Alsace de Guebwiller pour permettre le démarrage de leur activité, dès le début de l'année.

La Commission de la Culture et du Patrimoine du 12 février 2016 a donné un avis favorable pour l'attribution, à cette association, d'une subvention complémentaire de fonctionnement, dite "complément de prix", d'un montant de 490 400 € pour 2016, pour la mise en œuvre de son projet artistique et culturel axé sur la diffusion musicale, la valorisation du patrimoine et les innovations numériques.

Par ailleurs, elle a examiné favorablement la demande de subvention de l'association les Dominicains de Haute-Alsace de Guebwiller au titre de l'investissement formulée à hauteur de 90 000 €, destinée notamment au renouvellement du matériel numérique du centre audiovisuel.

En conséquence, il vous est proposé :

- d'attribuer et d'autoriser le versement à l'association les Dominicains de Haute-Alsace de Guebwiller de :
 - **490 400 €** correspondant à une subvention complémentaire, dite "complément de prix" portant ainsi le montant total de l'aide départementale de fonctionnement à 840 000 € pour 2016 ;
 - **90 000 €** au titre de l'investissement.

- d'approuver et de m'autoriser à signer l'avenant n°5 à la convention du 26 avril 2013 avec l'association les Dominicains de Haute-Alsace de Guebwiller, joint en *annexe 3* au rapport, et d'autoriser le Président à apporter les modifications mineures qui s'avèreraient nécessaires et notamment à compléter les engagements de la Ville de Guebwiller qui sont sans incidence sur les engagements du Département.

2) La Filature

La Commission de la Culture et du Patrimoine a examiné la demande de subvention de La Filature au titre du partenariat 2014/2017 entre l'Etat, la Région, le Département et la Ville de Mulhouse et a proposé d'attribuer et d'autoriser le versement de :

- **160 000 €** en sa faveur, correspondant à une subvention de fonctionnement dite "complément de prix", destinée à la mise en œuvre de son projet artistique et culturel, dont les parcours de sensibilisation en direction des publics relevant de la compétence du Département et le soutien aux compagnies régionales.

III. ANIMATION DU PATRIMOINE ET MUSEES

La Commission de la Culture et du Patrimoine, au cours de sa séance du 12 février 2016, a examiné plusieurs demandes d'aides financières émanant de diverses associations à vocation patrimoniale. Deux avis défavorables ont été émis pour deux dossiers (le Réseau Vauban et la Ville de Colmar). La Commission a proposé de financer cinq opérations pour un montant total d'aides de **85 500 €** réparties comme suit :

- **8 000 €** en faveur de la Fédération des Sociétés d'Histoire pour ses activités (publication d'ouvrages, revues, bulletins de liaison, dictionnaires historiques...);
- **2 500 €** en faveur de l'Association pour des Etudes sur la Résistance Intérieure des Alsaciens (AERIA) pour la réalisation d'un CD-rom sur les acteurs alsaciens de la Résistance de la Seconde Guerre Mondiale ;
- **75 000 €** en faveur de l'Association Propriétaire du Musée National de l'Automobile et notamment ses activités liées à la préservation des collections du Musée de l'Automobile de Mulhouse ;

A cet effet, il vous est proposé d'approuver et de m'autoriser à signer :

- la convention annuelle (*annexe 4* au rapport) entre le Département et l'Association Propriétaire du Musée National de l'Automobile de Mulhouse ;

▶ ASSOCIATION MUSEAL

Lors de la Commission Permanente du 13 mars 2015, l'Assemblée départementale a approuvé la mise en place d'un plan de formation à destination des personnels (fonctionnaires, contractuels et bénévoles) des musées d'Alsace, formalisé dans un protocole d'accord liant les Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, la Région Alsace, la DRAC Alsace, l'Association des Musées d'Alsace (MUSEAL), l'Association des Conservateurs des Musées d'Alsace (ACMA) et la Délégation Régionale Alsace-Moselle du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT)

Au terme de la première année, 21 personnes (dont 13 fonctionnaires et 8 bénévoles) ont pu participer à 2 sessions de formations proposées par le CNFPT.

Pour 2016, il est proposé de reconduire cette démarche en l'adaptant au vu du bilan de la première saison écoulée. Ainsi, 4 stages labellisés sont ouverts gratuitement aux agents sous statut "bénévole", à savoir :

- la scénographie en exposition temporaire et collections permanentes,
- la gestion des flux de visiteurs dans les musées lors d'évènements particuliers,
- l'accessibilité d'un établissement patrimonial aux personnes en situation de handicap,
- la culture numérique pour tous.

Concernant les aspects financiers, comme en 2015, le CNFPT prendra en charge le coût pédagogique, les frais de déplacement et de repas des agents territoriaux.

Pour les salariés de droit privé, la formation sera prise en charge par l'organisme paritaire collecteur agréé (OPCA) concerné, à hauteur de 150 € par jour de formation (tarif journalier pour les personnes extérieures à la fonction publique territoriale).

Pour les bénévoles, le CNFPT prendra uniquement en charge le coût pédagogique. A l'instar du Bas-Rhin, il est proposé de verser une subvention de 1 000 € maximum à l'Association Muséal destinée à couvrir leurs frais de déplacement et de repas. Sur demande préalable dûment justifiée de l'Association Muséal, son attribution fera l'objet d'une délibération spécifique ultérieure.

Pour rappel, en 2015, le montant de l'aide départementale du Haut-Rhin s'est élevé à 408,32 €.

Au vu de ce qui précède, il vous est proposé :

- de poursuivre en 2016 le partenariat entre les Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, la Direction Régionale des Affaires Culturelles et la Région Alsace -Champagne-Ardenne-Lorraine-, l'Association des Musées d'Alsace (MUSEAL), l'Association des Conservateurs des Musées d'Alsace (ACMA) et la Délégation Régionale Alsace-Moselle du Centre National de la Fonction Publique Territoriale pour mettre en place des actions de formations à destination des personnels fonctionnaires, contractuels et bénévoles des musées d'Alsace formalisées dans un protocole d'accord ;
- d'approuver et de m'autoriser à signer l'avenant n°1 au protocole d'accord du 18 mai 2015 (*annexe 5* au rapport) ;
- de prendre acte du fait que la subvention départementale à verser à l'Association Muséal pour participer au frais de déplacement et de repas des personnels bénévoles prévue dans le cadre de cet avenant sera soumise ultérieurement au vote de la Commission Permanente, après réception de la demande d'aide dûment justifiée de l'Association Muséal.

En conclusion, il est proposé, au titre des politiques :

I Expressions artistiques

- ↳ d'attribuer et d'autoriser le versement de subventions de fonctionnement pour des aides aux projets listés dans les tableaux joints en *annexe 1* au rapport pour un montant total de **98 250 €**, à prélever sur la ligne du budget départemental 2016 sur le Programme D721 Imputation 65-311-6574-2347-371 ;
- ↳ d'approuver et de m'autoriser à signer la convention à intervenir avec le Festival International de Colmar, jointe en *annexe 2* au rapport.

II Lieux de Diffusion et Opérateurs Culturels

↳ d'attribuer et d'autoriser le versement des subventions, pour un montant global de 740 400 €, et prélever les crédits correspondants sur les lignes du budget départemental 2016, à raison de :

- en faveur l'Association les Dominicains de Haute Alsace de Guebwiller :

- **490 400 €** (fonctionnement) portant le montant de l'aide départementale de fonctionnement pour 2016 à 840 000 €, Programme D722 Imputation 65-311-6574-2357-371
- **90 000 €** (investissement) Programme D222 Imputation 204-311-20421-2352-371

- en faveur de la Filature :

- **160 000 €** (fonctionnement) Programme D822 Imputation 65-311-6574-2358-371

↳ d'approuver et de m'autoriser à signer :

- l'avenant n° 5 à la convention du 26 avril 2013 avec l'Association les Dominicains de Haute Alsace de Guebwiller, (*annexe 3* au rapport).

III Animation du Patrimoine et musées

↳ d'attribuer et d'autoriser le versement des subventions pour un montant global de **85 500 €** et prélever les crédits correspondants sur les lignes du budget départemental 2016, à raison de :

- **8 000 €** (fonctionnement) en faveur de la Fédération des Sociétés d'Histoire Programme D711 Imputation 65-312-6574-2277-014
- **2 500 €** (fonctionnement) en faveur de l'Association pour des Etudes sur la Résistance Intérieure des Alsaciens (AERIA) Programme D711 Imputation 65-312-6574-2277-014
- **75 000 €** (fonctionnement) en faveur de l'Association Propriétaire du Musée National de l'Automobile Programme D711 Imputation 65-312-6574-2277-014

↳ d'approuver et de m'autoriser à signer :

- la convention annuelle jointe en *annexe 4* au rapport entre le Département et l'Association Propriétaire du Musée National de l'Automobile de Mulhouse ;

↳ de poursuivre en 2016 le partenariat entre les Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, la Direction Régionale des Affaires Culturelles et la Région Alsace -Champagne-Ardenne-Lorraine-, l'Association des Musées d'Alsace (MUSEAL), l'Association des Conservateurs des Musées d'Alsace (ACMA) et la Délégation Régionale Alsace-Moselle du Centre National de la Fonction Publique Territoriale pour mettre en place des actions de formations à destination des personnels fonctionnaires, contractuels et bénévoles des musées d'Alsace formalisées dans un protocole d'accord ;

↳ de prendre acte du fait que la subvention départementale à verser à l'Association Muséal pour participer au frais de déplacement et de repas des personnels bénévoles prévue dans le cadre de cet avenant sera soumise ultérieurement au vote de la Commission Permanente, après réception de la demande d'aide dûment justifiée de l'Association Muséal.

↳ d'approuver et de m'autoriser à signer l'avenant n° 1 au protocole d'accord du 18 mai 2015 et son annexe, joints en *annexe 5* au rapport.

↳ de prendre acte des renseignements portés sur les listes jointes en *annexe 1* au rapport qui récapitulent les projets subventionnés par le Département avec les cofinancements prévisionnels des autres partenaires, collectivités territoriales.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', with a horizontal line underneath it.

Eric STRAUMANN